

Demande déposée le 11/01/2023

N° DP 022 208 23 C0006

Date d'affichage de l'avis de dépôt : 11/01/2023

Par :	Monsieur De Frescheville Alain, Madame De Frescheville Fanny
Demeurant :	La Ribaudais 22830 PLOUASNE
Sur un terrain sis :	La Ribaudais 22830 PLOUASNE
Cadastré :	208 A 298, 208 A 299, 208 A 300, 208 A 301, 208 A 302, 208 A 304
Nature des Travaux :	Rénovation et modification d'un appentis

Surface de plancher créée : 0 m²

Le Maire DE PLOUASNE

Vu la déclaration préalable présentée le 11/01/2023 par Monsieur De Frescheville Alain, Madame De Frescheville Fanny demeurant La Ribaudais, PLOUASNE (22830) ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour Rénovation et modification d'un appentis,
- sur un terrain situé La Ribaudais, à PLOUASNE (22830),
-

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat, approuvé par délibération du conseil communautaire de Dinan Agglomération le 27/01/2020, modifié en simplifié le 21/12/2020, modifié le 20 décembre 2021 ;

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.

PLOUASNE, le 23 janvier 2023

**Le Maire,
DAUGAN Michel**



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.